

# Du souvenir et de l'image : portraits croisés de Louis XI et Louis XII dans les *Louenges du roy Louys XII* de Claude de Seyssel<sup>1</sup>

Les *Louenges du roy Louys XII* de l'humaniste savoyard Claude de Seyssel<sup>2</sup> (c.1450-1520) peuvent, à juste titre, être considérées

1 — Avant toutes choses, nous tenons à remercier Messieurs les Prof./D<sup>r</sup> Jean Devaux et Alain Marchandisse qui nous ont aidé, par leurs remarques et leurs conseils, à mener à bien ce travail. Signalons également que cet article développe des propos tenus dans notre thèse de doctorat, récemment soutenue à l'Université de Liège (18-02-2010), intitulée : « Lilia florent », *L'imaginaire politique et social à la cour de France durant les premières Guerres d'Italie (1494-1525)*. Voir, en particulier, t. 1, p. 56-58, 68, 70, 217, t. 2, p. 359 et 363-364).

2 — Claude de Seyssel se distingue tant dans la carrière ecclésiastique (évêque de Marseille en 1509, archevêque de Turin en 1517) que dans celle des lettres (retenons sa *Monarchie de France* en 1515 où il livre à François I<sup>er</sup> des conseils de gouvernement). C'est pourtant en politique, au service de la Savoie (conseiller ducal en 1496, membre du conseil privé en 1497), puis de la France (membre du grand conseil en 1498, conseiller au Parlement de Toulouse en 1499) qu'il brille particulièrement. Diplomate d'envergure, il est considéré comme l'une des figures majeures de la diplomatie française du début du XVI<sup>e</sup> siècle. Au service du royaume, il parcourt l'Europe que ce soit en Italie (Naples en 1494-1495, Milan en 1499, Rome en 1503 et 1513, Gênes en 1507), en Hongrie (1502), en Angleterre (1506) ou en Suisse (1508). L'expérience acquise au fil de ses voyages fait de lui un fin connaisseur des hommes de son temps et de leurs pratiques politiques. Sur lui, voir principalement : CAVIGLIA, A., *Claudio di Seyssel (1450-1520). La vita nella storia de' suoi tempi*, dans *Miscellanea di Storia italiana*, 3<sup>e</sup> sér., t. 23, 1928. CHAVY, P., *Les traductions humanistes de Claude de Seyssel*, dans *L'Humanisme français au début de la Renaissance. Quatorzième Colloque international de Tours*, Paris, 1973, p. 361-376. MAJOR, J. R., *The Renaissance Monarchy as seen by Erasmus, More, Seyssel and Machiavelli*, dans *Action and Conviction in Early Modern Europe. Essays in Memory of E. H. Harbison*, éd. T. K. RABB et J. E. SEIGEL, Princeton, 1969, p. 17-31. RANDALL, M., « Un roi, deux portraits et trois freins. L'apparition du Mareschal sans reproche, feu messires Jacques de Chabannes de Guillaume Crétin et La Monarchie de France de Claude de Seyssel », dans *La Génération Marot. Poètes français et néo-latins (1515-1550)*. Actes du Colloque international de Baltimore, 5-7 décembre 1996, éd. G. DEFAUX, Paris, 1997, p. 131-153. SAYHI-PERIGOT, B., *Ordre et désordre dans les théories*

comme une véritable biographie comparée toute à la louange du roi de France<sup>3</sup>. Tout au long de l'ouvrage, la valeur du roi Louis XII est méthodiquement évaluée à la mesure de celle de ses prédécesseurs, depuis le mythique Pharamond jusqu'à Charles VIII. Au sein de cette galerie de portraits, à plus d'un titre, le passage consacré à Louis XI apparaît tout à fait singulier. Dans sa forme, tout d'abord, l'épisode se distingue particulièrement du reste de l'œuvre. Partout ailleurs, lorsque Seyssel évoque une action accomplie par un roi du passé, il la compare immédiatement à un acte similaire posé par Louis XII et poursuit ainsi jusqu'à la fin du chapitre. Or, ici, Louis XI occupe à lui seul un chapitre entier et Louis XII, quant à lui, en est pratiquement absent<sup>4</sup>. Il faut attendre le suivant pour que Seyssel, reprenant les éléments un à un, les mette en parallèle avec le détail de la vie de Louis XII<sup>5</sup>. De surcroît, la place occupée dans le volume par les deux chapitres est considérable. Ceux-ci occupent à eux seuls près de quarante pages, là où les autres monarques doivent se contenter d'une ou deux pages, voire d'un seul paragraphe. Fait remarquable, seul un autre souverain bénéficie de ce régime de faveur : Charlemagne<sup>6</sup>.

La comparaison avec le carolingien s'arrête pourtant là car, si ce dernier est présenté comme l'un des plus grands rois de France, Louis XI, lui, est décrié, noirci, avili. Étape par étape, Seyssel narre son règne de terreur auquel il oppose son antithèse absolue, celui de Louis XII. La teneur du passage, est donc, là encore, empreint de singularité car à aucun autre moment un roi de France n'a droit à un portrait aussi manichéen.

Ces pages importantes des *Louenges du roy* suscitent de multiples questions en rapport étroit avec le souvenir laissé par la figure de Louis XI près de vingt-cinq ans après sa mort. Quels éléments la mémoire de Claude de Seyssel a-t-elle conservés du personnage ?

*politiques du XVI<sup>e</sup> siècle : Seyssel, Machiavel, Pasquier, dans Ordre et désordre dans la civilisation de la Renaissance. Actes du Colloque Renaissance, Humanisme, Réforme. Nice, septembre 1993, éd. G. A. PÉROUSE et F. GOYET, Saint-Étienne, 1996, p. 65-74.*

3 — Seyssel a lui-même traduit une partie de l'œuvre de Plutarque. APPIEN D'ALEXANDRIE, PLUTARQUE, *Des Guerres des Romains, Livres XI, assavoir, Le Libyque, le Syrien, Le Parthique, Le Mithridatique, Le Illirien, Le Celtique et cinq des guerres civiles. Plus le Sixième desdictes guerres civiles, extrait de Plutarque*, Lyon, Antoine Constantin, 1544. Sur l'influence de Plutarque en France à la Renaissance, voir : AULOTTE, R., *Plutarque et l'Humanisme en France et en Italie*, dans *Les Humanistes et l'Antiquité grecque*, éd. M. ISHIGAMI-İAGOLNITZER, Paris, 1991, p. 99-104. RIOU, Y-F., *Alfarabi, Aristote, Plutarque et Ptolémée à Reims vers 1479*, dans *Scriptorium*, t. 49, 1995, p. 106-133.

4 — SEYSSEL, C. de, *Les louenges du roy Louys XII (1508)*, éd. P. EICHEL-LOJKINE, L. VISSIERE, Genève, 2009, p. 180-199. Le titre de l'ouvrage sera désormais abrégé en : *Les louenges*. L'original paraît en 1508 à Paris chez Antoine Vêrard.

5 — *Les Louenges...*, p. 200-220.

6 — *Les Louenges...*, p. 122-153.

Dans quelle mesure l'auteur rapporte-t-il des jugements déjà émis par d'autres critiques ? Mais, surtout, l'épisode offre l'occasion de s'interroger sur la relation historiographique construite par Seyssel entre les deux souverains. Pourquoi ce dernier s'attarde-t-il à ce point sur la figure de Louis XI dans une apologie du règne de Louis XII ? Quel message politique nous livre-t-il par le biais de cette biographie comparée ? Afin de répondre à ces questions, nous allons confronter successivement les deux chapitres concernés et tenter de distinguer l'histoire d'un roi contesté de l'instrumentalisation de son souvenir sous l'un de ses successeurs.

Au début du chapitre consacré à Louis XI, Seyssel évoque la jeunesse de celui qui n'est alors que Dauphin de France et, plus particulièrement, l'épisode de sa fuite en Bourgogne<sup>7</sup>. Est-ce la cruauté de Charles VII à l'égard de Louis ou la témérité de ce dernier qui l'a poussé à se rendre auprès de Philippe le Bon, adversaire politique de son père ? Seyssel laisse apparemment le soin au lecteur d'en juger mais, rapidement, il précise le portrait d'un dauphin haineux et cruel. N'en vient-il pas, emporté par ses passions, à désirer la mort de Charles VII et, pour ce faire, à user de la divination et de la magie noire<sup>8</sup>. De même, lorsque son père meurt, certains de ses propres serviteurs, parfaitement conscients de la joie qu'une telle nouvelle provoquera chez lui, s'empressent de la lui rapporter<sup>9</sup>. Pour l'auteur, tout est déjà dit.

7 — « Et pour venir au commencement de son regne, il est tout notoire, fust pour la cruauté de son pere ou, comme est l'opinion de plusieurs, pour sa temerité, qu'il fut [...] si hay et s[o]u[s]peçonné de sondict pere, que, pour seureté que on luy presentast, ne s'osa fier de venir en son pouvoir ; ains, pour crainte de sa personne, fut contraint s'en fouyr à celui qui avoit esté ennemy cappital de sondict pere [...]. » *Les Louenges...*, p. 181. En août 1456, lassé par la politique autonomiste menée par le dauphin, Charles VII dirige son armée vers le Dauphiné afin de soumettre le fils rebelle qui s'y est réfugié. Averti de la situation, Louis fuit en direction de la Bourgogne (30 août 1456) où il demeure jusqu'à la mort de son père (22 juillet 1461). AMBÜHL, R., *Le séjour du futur Louis XI dans les pays de Philippe le Bon (1456-1461)*, Genappe, 2002, p. 15-23. CHAMPION, P., *Louis XI*, t. 1 : *Le dauphin*, Paris, 1927, p. 207-209. FAVIER, J., *Louis XI*, Paris, 2001, p. 150-163. GAUSSIN, P.-R., *Louis XI. Un roi entre deux mondes*, Paris, 1988, p. 39-43. HEERS, J., *Louis XI*, Paris, 1999, p. 44-54. KENDALL, P. M., *Louis XI « ...L'universelle araigne... »*, Paris, 1974, p. 63-66.

8 — « Et par le temps qu'il fut en Flandres fuytif, luy ne ceulx qui l'avoient suivy ne desiroient ne demandoient aucune chose, tant que la mort de sondict pere. Si s'en enqueroyent les aulcuns par augures et devinemens, les aultres par astrologie et plusieurs par nigromancie. » *Les Louenges...*, p. 181. J.-P. Boudet atteste que Louis XI a eu recours à l'astrologie puisque deux spécialistes de cette matière font partie de son personnel. BOUDET, J.-P., *Entre science et Nigromance. Astrologie, divination et magie dans l'Occident médiéval (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 2006, p. 310. Pour sa part, F. Collard insiste sur le lien entre magie, divination et empoisonnement au Moyen Âge. COLLARD, F., *Le crime de poison au Moyen Âge*, Paris, 2003, p. 64.

9 — « Et outre ce, y avoit des serviteurs domestiques dudict roy qui s'atendoient avoir grant loyer du filz, pour luy faire sçavoir à toute diligence la maladie et la mort du pere. » *Les Louenges...*, p. 181.

Louis XI montre les défauts qui seront les siens durant tout son règne : cruauté, haine implacable, superstition, peur malade de la trahison.

L'auteur rapporte alors les attaques que Louis, devenu roi, porte à l'encontre des nobles et de ses propres serviteurs. Il renvoie sans scrupule les seigneurs dévoués à Charles VII et les remplace par des hommes de basse extraction totalement soumis à sa volonté<sup>10</sup>. Pourtant, tout fidèles qu'ils soient, ces gens ne sont pas traités avec humanité, bien au contraire : peu reconnaissant et versatile, Louis XI les récompense puis les limoge, les châtie puis les gracie<sup>11</sup>. Il accumule encore les crimes lorsqu'il s'en prend aux princes du sang. Même le duc Charles d'Orléans, père de Louis XII, et, selon Seyssel, fidèle parmi les fidèles du roi, subit son courroux. Alors que Charles, âgé et fatigué, conseille au roi de se réconcilier avec les princes rebelles, ce dernier l'accable de durs reproches, lesquels, aux dires de Seyssel, auraient précipité le trépas du duc<sup>12</sup>. Son ire à l'encontre des Valois-Orléans se reporte alors sur Louis, le fils de Charles et futur roi Louis XII, que le roi marie de force à sa fille Jeanne, contrefaite et stérile, espérant par là détruire cette branche collatérale gênante<sup>13</sup>.

10 — « [...] il commença à esloigner et mespriser les princes et grans seigneurs du royaume, et à plusieurs osta et aux autres diminua les offices et estatz qu'ilz avoient du roy Charles son pere, et persecuter plusieurs des principaulx serviteurs de sondit pere qu'il mescreoit l'avoir imputé vers luy, [...] et servoit d'aucuns petis personnages, gens audacieux et prestz à faire ses volentez. » *Les Louenges...*, p. 181-182. À son avènement (fin juillet 1461), Louis XI licencie les serviteurs de son père qui s'étaient opposés à lui lorsqu'il était dauphin et les remplace par ses propres hommes. CHAMPION, *Louis XI*, t. 2 : *Le roi*, p. 1-4. FAVER, *Louis XI*, p. 213-221. GAUSSIN, P.-R., *Les conseillers de Louis XI (1461-1483)*, dans *La France de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Renouveau et Apogée. Économie-Pouvoirs-Arts. Culture et Conscience nationale. Tours, Centre d'Études supérieures de la Renaissance, 3-6 octobre 1983*, éd. B. CHEVALIER, P. CONTAMINE, Paris, 1985, p. 105-134. Id., *Louis XI...*, p. 104-105. HEERS, *Louis XI...*, p. 55-56. KENDALL, *Louis XI...*, p. 107.

11 — « [...] il avoit toutesfois un esperit si variable et si inconstant, et estoit au surplus si craint de trestous, qu'il n'y avoit celluy, tant fust près de luy ny en sa grace, qui ne le regardast en grant crainte. [...] ceux qu'il avoit eslevez jusques au ciel, et desquelz sembloit qu'il se fiasst du tout, il les chassoit à leur grant honte, ou à tout le moins confusion [...]. » *Les Louenges...*, p. 192.

12 — « Et au regard du bon Charles duc d'Orleans, pere de nostre roy Loys, jaçoit que jamais ne voulut consentir à la conspiration [...] des autres princes, ains toujours fut loyal [...], toutesfois il en fist toujours bien peu d'estime ; tellement que, luy ayant icelluy duc comme loyal subject, bon parent et saige prince, fait plusieurs remonstrances pour l'induire à se reconcilier [...] avec lesdits princes, le contempna de parolles [...]. Dont de regret qu'il (Charles, n.d.a) en eut, [...], il fina sa vie dedans deux jours. » *Les Louenges...*, p. 187.

13 — Le 8 septembre 1476, Louis d'Orléans épouse Jeanne de France, fille de Louis XI. Imposé par le roi contre la volonté du duc et de sa mère, Marie de Clèves, ce mariage ne sera jamais accepté par Louis d'Orléans qui, devenu roi, s'empresse de le faire annuler (17 décembre 1498) par le pape Alexandre VI Borgia. MAULDE LA CLAVIÈRE, R. de, *Jeanne de France, duchesse d'Orléans et de Berry (1464-1505)*, Paris, 1883, p. 254-266. QUILLET, B., *Louis XII, Père du peuple*, Paris, 1986, p. 66-78 et 194-217.

Non content de soupçonner et de persécuter la noblesse, Louis XI s'en prend à sa propre famille. Seyssel rapporte, mais sans se prononcer à leur égard, les rumeurs accusant le roi d'empoisonnement à l'encontre de son frère Charles, duc de Guyenne<sup>14</sup>. En revanche, lorsqu'il aborde le couple formé par le roi et Charlotte de Savoie, il ne tait aucun reproche. Infidèle, Louis XI bafoue le sacrement du mariage. Bien plus, il retient la reine recluse dans un château, loin de leur fils Charles<sup>15</sup>. Ce dernier est lui aussi malmené puisque Louis XI l'enferme à Amboise de peur que, selon son propre exemple, son fils, devenu adulte, ne se révolte contre lui<sup>16</sup>. En conclusion, par crainte de la trahison, Louis XI hait et soupçonne tous ceux qui détiennent un peu de pouvoir. Ce faisant, il devient l'ennemi des princes et, surtout, en se dressant contre les Orléans, son frère et son propre fils, il porte directement atteinte au sang de France. Son comportement n'en est que plus scandaleux et condamnable.

Si Louis XI devient le fléau de la noblesse, il s'aliène aussi son propre peuple en l'accablant des impôts destinés à entretenir une armée qu'il envoie délibérément ravager ses pays<sup>17</sup>. L'auteur insiste sur le fait que les forces royales servent tout autant à défendre les frontières des attaques extérieures qu'à préserver Louis XI de la haine de ses sujets<sup>18</sup>. Aussi, même si Seyssel lui reconnaît quelques qualités comme sa promptitude à agir, sa volonté de conserver l'ar-

14 — « Plusieurs y a qui dient ce (que toutesfois je n'affirme pas) qu'il fut cause de faire mourir sondiét frere par poison [...]. » *Les Louenges...*, p. 184. Le 24 mai 1472, Charles, duc de Guyenne et frère de Louis XI, rend l'âme. Délivré d'un frère rebelle, Louis XI incorpore en quelques semaines la Guyenne au domaine royal. CHAMPION, *Louis XI*, p. 183-184. COLLARD, *Le crime de poison...*, p. 269-270. ID., *Pouvoir et poison. Histoire d'un crime politique de l'Antiquité à nos jours*, Paris, 2007, p. 172-173. FAVIER, *Louis XI*, p. 602-605. GAUSSIN, *Louis XI...*, p. 116-117. KENDALL, *Louis XI...*, p. 281-282 et 525, n. 3. STEIN, H., *Charles de France, frère de Louis XI*, Paris, 1919, p. 449-471.

15 — « Envers sa femme aussi la royne Charlotte de Savoie, il ne fut pas plus humain ne plus courtois qu'envers les autres. Car [...], il luy tint bien mauvaïse loyauté de sa personne, il la tint tousjours petitement acompaignée et acoustrée la pluspart du temps, en quelque chasteau [...]. Mais qui pis est, [...], il l'envoya au Daulphiné et deffendit expresment qu'elle ne fust point aupres de son fils [...]. » *Les Louenges...*, p. 192.

16 — « Mais tant fut grande la souspeçon et crainte qu'il eut de ses parens que de son seul filz mesmes qui encores estoit enfant, avoit soucy qu'il n'eust le cuer trop grant et que par ce moyen, [...], ne luy fist quelque fois ce qu'il avoit fait à son pere. Et à ceste cause le faisoit nourrir au chasteau d'Amboise entre les femmes avecques un petit nombre d'hommes qui n'estoient pas de grant estoffe. Et ne vouloit en maniere quelconque qu'aultres gens l'alassent veoir [...] ». *Les Louenges...*, p. 191. LABANDE-MAILFERT, Y., *Charles VIII et son milieu (1470-1498). La jeunesse au pouvoir*, Paris, 1975, p. 13-29.

17 — « Il taschoit aussi d'avoir grant nombre de gens de guerre [...], non pas seulement pour resister à ses ennemys [...], mais aussi pour tenir ses subjectz en crainte [...]. » *Les Louenges...*, p. 194.

18 — « Or s'il estoit craint et peu aymé des princes et des grans en general, si estoit il encores plus hay du peuple, lequel il chargea de son temps si fort de tailles pour la horrible despence qu'il faisoit à la guerre et à la gendarmerie [...]. » *Les Louenges...*, p. 193.

gent dans le royaume<sup>19</sup> ou sa générosité, certes intéressée, envers les églises<sup>20</sup>, Louis XI demeure à ses yeux un roi perclus de vices, ennemi de la noblesse et du peuple français.

Dès lors, son action politique ne peut être que désastreuse pour la Nation et l'auteur ne se prive pas d'en donner des exemples. Tout d'abord, il ne respecte pas les décisions du Parlement de Paris qu'il fait plier sous la menace comme dans le cas de la condamnation à mort de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, et de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours<sup>21</sup>. De fait, il règne seul, sans jamais écouter l'avis de quiconque, même de ses conseillers<sup>22</sup>.

19 — « Il estoit pourtant au surplus, moult sage et clerc voyant en ses affaires, et soudain à executer ses entreprises, hardy de sa personne, plus aise à decevoir alutruy que à se laisser tromper. Car il avoit ung entendement agu et cauteleux, et ung parler artificieux et capiteux, prompt à gaudisserie et cavillation. Il tint [...] tous les moyens qu'il peut, pour garder que l'argent ne sortist de son royaume. » *Les Louenges...*, p. 197.

20 — « Il estoit neantmoins aulmosnier, et faisoit de grans biens aux eglises, non pas tant seulement au royaume, mais en plusieurs autres cartiers où il mettoit sa devotion et fantasie, mais ce n'estoit que pour cuyder prolonger sa vie [...]. » *Les Louenges...*, p. 195.

21 — « Il se vengea bien pareillement par succession de temps desditz Loys comte de Saint Pol qu'il avoit fait connestable de France, et Jaques duc de Nemours : lesquelz par sentence de la court souveraine de Parlement de Paris furent publicquement decapitez ; et aucuns des conseillers de ladict court, pourtant qu'ilz avoient esté d'opinion de mitiguer la peine audit Jaques de Nemours, furent par luy suspendus de leurs offices. » *Les Louenges...*, p. 185. Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol et connétable de France, époux de Marie de Savoie, la sœur de la reine, est l'un des plus puissants seigneurs de France. Il mène une politique personnelle entre France, Bourgogne et Angleterre. Compte tenu de son infidélité, Louis XI décide de l'abattre. Profitant de sa récente trahison lors de la descente anglaise de l'été 1475, le roi s'accorde sur son sort avec Édouard IV d'Angleterre (Picquigny, 29 août 1475) et Charles le Téméraire (lors d'échanges préliminaires au traité de Soleuvre, le 13 septembre 1475). Louis XI envoie quérir Saint-Pol dans sa place de Saint-Quentin. Averti par des proches, le connétable fuit en Hainaut mais les agents du Téméraire le capturent puis le remettent au roi. Coupable de lèse-majesté, il est exécuté (19 décembre 1475). CHAMPION, *Louis XI...*, p. 163-172. CAUCHIES, J.-M., *Louis XI et Charles le Hardi. De Péronne à Nancy (1468-1477) : le conflit*, Bruxelles, 1996, p. 118-120. FAVIER, *Louis XI*, p. 689-693. GAUSSIN, *Louis XI...*, p. 237-238. HEERS, *Louis XI...*, p. 238-242. KENDALL, *Louis XI...*, p. 341-343 et 533-534. LALLEMAND, Y., *Le procès pour trahison du connétable de Saint-Pol, dans Les procès politiques (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*, éd. Y.-M. BERCÉ, Rome, 2007, p. 145-155. PARAVICINI, W., *Peur, pratiques, intelligences. Formes de l'opposition aristocratique à Louis XI d'après les interrogatoires du connétable de Saint-Pol, dans La France de la fin du XV<sup>e</sup> siècle...*, p. 183-196. SOUMILLION, D., *Le procès de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France (1418-1475)*, s.l., 2007. Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, mêlé à la Guerre du Bien Public, voit sa position fragilisée après la mort de Charles de Guyenne. Soupçonné de trahison, il est contraint de céder à Carlat (9 mars 1476) face à l'armée royale. Le 4 août 1477, il est décapité pour crime de lèse-majesté. CHAMPION, *Louis XI*, p. 273-275. FAVIER, *Louis XI*, p. 787-789. GAUSSIN, *Louis XI...*, p. 238-240. HEERS, *Louis XI...*, p. 237-238. KENDALL, *Louis XI...*, p. 355. MANDROT, B. de, *Jacques d'Armagnac duc de Nemours. 1433-1477*, dans *Revue historique*, t. 43, 1890, p. 274-316 et t. 44, 1890, p. 241-312. SAMARAN, C., *Les frais du procès et de l'exécution de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, décapité aux Halles en 1477*, dans *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. 49, 1927, p. 142-154. Id., FAVIER, L., *Louis XI et Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. Les instructions secrètes du roi au chancelier Pierre Doriolle pour la conduite du procès*, dans *Journal des Savants*, 1966, p. 65-77.

22 — « [...] jamais on ne luy peut persuader en quelque extremité de maladie qu'il

Conséquence directe de son comportement scandaleux : la noblesse se rebelle contre lui lors de la Guerre du Bien Public. Seyssel demeure cependant lucide quant aux objectifs réels poursuivis par des conjurés plus soucieux de recouvrer leurs privilèges que de sauvegarder le bien public<sup>23</sup>. Mais, si le tempérament de Louis XI est à la source de catastrophes à l'intérieur du royaume, il en provoque de bien plus graves encore à l'extérieur. Tout d'abord, à l'égard de l'Église, le roi se montre irrespectueux et prompt à violenter les prélats et les légats pontificaux, usant de leurs bénéfices à sa guise<sup>24</sup>. Ensuite, lorsqu'à la mort de Charles le Téméraire en 1477, Marie de Bourgogne, unique héritière des possessions bourguignonnes, propose de s'unir à un prince français, Louis XI refuse, de crainte qu'un de ses vassaux ne devienne trop puissant. Marie porte alors son choix sur Maximilien de Habsbourg, archiduc d'Autriche, qu'elle épouse<sup>25</sup>. Selon Seyssel, si le mariage franco-bourguignon avait eu lieu, les deux États ennemis se

fust, disant qu'il estoit forcé ainsi faire, ou laisser perdre et gaster le royaume ; et ceulx qui se parforsoient luy persuader, il les estoimoit ses ennemys et du royaume, ou gens ignorans les affaires d'icelluy [...]. » *Les Louenges...*, p. 193.

23 — « [...] ils (les princes, n.d.a.) [...] se mirent en armes contre luy soubz ombre toutesfois du bien publicque ; mais à la verité pour luy faire perdre le royaume ensemble la vie [...]. » *Les Louenges...*, p. 183.

24 — « [...] il oppressa plusieurs fois la liberté ecclesiastique, car il vouloit que tous benefices [...] fussent conferez à sa volonté, [...] ; et ceulx qui lui contredisoient, traictoit de sorte que bien peu de gens si trouvoient qui luy osassent desobeir, pour quelconque homme qu'il requist ; et outre ce, faisoit souvent pour autres causes arrester, bannir, emprisonner et mal traicter de son auctorité legats du pape, cardinaulx, prelatz et autres gens d'Eglise, et iceulx spolier du revenu de leurs benefices. » *Les Louenges...*, p. 196.

25 — « Et bien apparut après sa mort combien ledit roy Loys craignoit que les princes de son sang ne fussent grans, car combien que dame [Marie], seulle fille et heritiere d'icelluy duc Charles, luy suppliait [...] luy donner à mary l'ung desdictz princes de son sang [...] il reffusa le parti, craignant que celluy qui l'espouseroit, estant acreu de si grosses seigneuries, ne fust après trop puissant ; dont la dicte dame [...], pour se garder de la fureur et resister à la force qu'il luy faisoit, fut costrainte s'aler en Alemaigne et espousa Maximilien duc d'Autriche [...] ; qui fut le commencement de plusieurs guerres qui ont depuis esté entre ledict Maximilien et la maison de France, lesquelles encores n'ont pris fin et Dieu vueille qu'elle y soit de nostre temps. » *Les Louenges...*, p. 189. D'abord favorable à un mariage français susceptible d'apaiser le belliqueux Louis XI, Marie de Bourgogne y renonce, contrairement à ce qu'argue Seyssel, car cette alliance entraînerait l'annexion des terres bourguignonnes par la France. Aussi, pour résister à l'armée royale, d'autres solutions se dégagent. L'une d'elles, soutenue par Marguerite d'York, consiste en une union anglaise. Peu confiante dans l'aide qu'apporteraient les Anglais, Marie reporte son choix sur Maximilien de Habsbourg à qui son père l'avait déjà promise. Le 21 avril 1477, les jeunes gens sont mariés par procuration. Le 18 août, Maximilien entre à Gand, accompagné de son armée, et l'union est célébrée. CHAMPION, *Louis XI*, p. 291-294. CAZAUX, Y., *Marie de Bourgogne, témoin d'une grande entreprise à l'origine des nationalités européennes*, Paris, 1967, p. 240-251. FAVIER, *Louis XI*, p. 738-743 et 751-756. GAUSSIN, *Louis XI...*, p. 269-278. KENDALL, *Louis XI...*, p. 373-376. SCHNERB, B., « *La plus grande héritière du monde* », dans *Bruges à Beaune. Marie, l'héritage de Bourgogne*, Paris-Beaune, 2000, p. 21-38. WIESFLECKER, H., *Maximilian I. Das Reich, Österreich und Europa an der Wende zur Neuzeit*, t. 1, Vienne, 1991, p. 42-46.

seraient fondus l'un dans l'autre évitant ainsi nombre de guerres jusqu'à celles opposant de son temps Louis XII à Maximilien I<sup>er</sup> 26. Enfin, l'auteur critique la politique italienne du roi. Pressés d'intervenir dans la Péninsule par les ambassadeurs génois et les exilés napolitains, Louis XI ne saisit pas l'occasion de peur de se priver d'une partie de son armée, nécessaire à l'endigement des révoltes populaires à son encontre 27.

Seysssel nous livre l'image d'un règne tout en noirceur qu'il résume par une description saisissante. Il évoque une France qui, sous l'effet de la terreur et de la violence suscitées par le roi et ses sbires, se transforme peu à peu en une gigantesque prison à ciel ouvert 28, au cours d'un règne synonyme de tyrannie. Se réfugiant alors derrière les autorités morales que sont Cicéron et Aristote, Seysssel met en exergue le fait qu'un souverain haï de son peuple fait preuve de bêtise puisque la clé de la paix sociale réside dans l'amour réciproque entre le roi et ses sujets 29. S'appuyant sur ce principe, Seysssel démontre qu'il en est ainsi de Louis XI car sa mort n'est pleurée par personne mais provoque soulagement et joie, y

26 — En 1499, Maximilien tente d'envahir la Bourgogne mais, faute de moyens financiers, il est contraint d'abandonner. Par la suite, lors de l'invasion française du Milanais (été 1499), Maximilien recueille le duc de Milan, Ludovic le More. Ce dernier, grâce aux deniers du roi des Romains, rentre en Milanais avec une nouvelle armée (janvier 1500), qui est écrasée par les Français à Novare (8 avril 1500). Malgré cet échec, Maximilien poursuit sa politique anti-française en aidant les Espagnols durant la guerre franco-espagnole (1502-1504). BAUMGARTNER, F. J., *Louis XII*, New York, 1994, p. 115 et 222-224. PÉLISSIER, L.-G., *Louis XII et Ludovic Sforza (8 avril 1498-23 juillet 1500)*, t. 2, Paris, 1896, p. 87-133. QUILLET, *Louis XII...*, p. 248, 252-254 et 285.

27 — « Aussi ne voulut il jamais envoyer armée hors des limites dudit royaume, combien qu'il fut par plusieurs fois incité comme l'on dit par les Ytaliens. » *Les Louenges...*, p. 197.

28 — « [...] il faisoit prendre et gehenner plusieurs gens, [...], et quelque fois comme l'on dict mourir ; dont puis après estant adverty de leur innocence, se repentoit et taschoit l'amender en quelque façon. Et s'il le commandoit chauldement, il avoit Tristan L'Hermite, son prevost des mareschaux, homme sans pitié, qui l'exécutoit aussi promptement, et n'y avoit de luy aucun appel, tellement que l'on voioit autour des lieux où ledit roy se tenoit grand nombre de gens penduz aux arbres, et les prisons et autres maisons circonvoisines plaines de prisonniers, lesquelz on oyoit bien souvent de jour et de nuyt crier pour les tourmens qu'on leur faisoit, sans ceulx qui estoient secrettement gettez en la riviere. » *Les Louenges...*, p. 194-195.

29 — « Et par effect, il tint [...] son royaume en grant obeissance, seureté et reputation, et ses subjectz et aussi ses voisins en grant craincte et souspeçon. Lesquelles choses, si nous voulons croire Cicero en ses *Philippiques*, doivent estre attribuez à imbecilité que à gloire, car comme il dit : C'est chose glorieuse à ung prince de bien meriter envers la chose publicque et d'estre loué, honoré, aymé et chery des subjectz, mais de estre craint et hay, c'est chose detestable et imbecile. Et aussi le Philosophe dit en ses *Politiques*, que la nature d'ung tyran est tascher d'estre craint et d'ung bon prince d'estre aymé. » *Les Louenges...*, p. 197-198. Pour les passages évoqués, voir : ARISTOTE, *Politique*, V, 10, 32-35, éd. J. AUBONNET, Paris, 1993, p. 187. CICÉRON, *Philippiques*, I, 14, éd. A. BOULANGER, P. WUILLEUMIER, Paris, 1959, p. 72-73.

compris parmi ses serviteurs<sup>30</sup>. Qui plus est, son œuvre politique ne lui survit pas : le Parlement brise ses décisions jugées tyranniques et ses hommes sont destitués et condamnés<sup>31</sup>. En définitive, Louis XI devient, sous la plume de Seyssel, un nouveau Domitien, cet empereur romain qui fait figure de parfait tyran dans la tradition médiévale<sup>32</sup>.

Bien que corrosif, ce portrait de Louis XI n'en demeure pas moins peu original. Pour nous en convaincre, l'évocation de quelques auteurs contemporains de Louis XI suffit. Jean Dufournet a montré comment Commynes parvient à atténuer les défauts du souverain par divers procédés stylistiques et à mettre en valeur ce qu'il considère comme ses qualités maîtresses<sup>33</sup>. Cependant, le mémorialiste ne peut taire les tares de son maître ; il les estime communes à tous les princes, contribuant ainsi à une désacralisation de la fonction royale et donc, de la personne de Louis XI<sup>34</sup>. À ce témoignage s'ajoute celui de Jean Molinet qui, bien moins indulgent que Commynes, considère Louis XI comme l'ennemi mortel de sa patrie bourguignonne. Le monarque ne respecte jamais sa parole et ne fait montre d'aucune franchise. C'est uniquement par la tromperie et la cruauté qu'après la mort du Téméraire, il parvient à se rendre maître des possessions bourguignonnes. Bien plus, s'en prenant sans aucun scrupule à Marie de Bourgogne, sa filleule orpheline, le roi de France se rend indigne de la fonction qu'il incarne<sup>35</sup>. Chez l'évêque de Lisieux Thomas Basin, probable-

30 — « Et véritablement il apparut bien à sa mort s'il estoit aymé ou hay, car là où toutes sortes de gens s'en resjouysoient, bien peu en y eut qui en fussent marris, non pas de ses mesmes serviteurs et de ceux ausquelz il avoit fait de grans biens. » *Les Louenges...*, p. 199.

31 — « Et plusieurs choses qu'il avoit faictes et ordonnées en son vivant furent par ordonnance des estatz et par arrestz des parlemens revocquez comme torcionnières et tyranniques, [...] ; et des ministres dont il usoit pour executer ses volentez, les ungs furent condempnez à mourir, les autres à moindre peine corporelle et plusieurs à amendes pecunieres. » *Les Louenges...*, p. 199.

32 — Sur la dépréciation de la figure de Domitien, voir : GIOVANNINI, A., *Pline et les délateurs de Domitien*, dans *Opposition et résistances à l'Empire d'Auguste à Trajan : neuf exposés suivis de discussions. Entretiens, 25-30 août 1986, Vandoeuvres-Genève*, éd. A. GIOVANNINI et D. VAN BERCHEM, Genève, 1987, p. 219-240.

33 — DUFOURNET, J., *La destruction des Mythes dans les Mémoires de Ph. de Commines*, Genève, 1966, p. 225-226 et 309-335. Sur ce plan, Commines loue des actes que Seyssel décrie. Par exemple, l'art de la dissimulation afin de mieux tromper ses ennemis est admirable pour lui. DUFOURNET, *La destruction des Mythes...*, p. 320-324. En effet, bien que Seyssel reconnaisse les qualités oratoires de Louis XI, il préfère la franchise et l'honnêteté de Louis XII. « [...] il est plus à estimer que cestui-cy (Louis XII, n.d.a.), soit plus franc, plus ront, et plus ouvert en fait et en parole, sans simulation ne deception [...] ». *Les Louenges...*, p. 211.

34 — DUFOURNET, *La destruction des Mythes...*, p. 294-309.

35 — Sur l'opinion de Molinet à l'égard de Louis XI, voir : DEVAUX, J., *Jean Molinet. Indiciaire bourguignon*, Paris, 1996, p. 309-322.

ment l'une des sources majeures de la légende noire de Louis XI, ce dernier est fourbe et infidèle à sa parole, ennemi de la noblesse, de l'Église de France et du peuple tout entier. Sa politique est, qui plus est, désastreuse pour le royaume. Dès lors, l'opposition nobiliaire devient une révolte légitime contre un tyran comparé à Domitien ou à Néron<sup>36</sup>. Pour Basin aussi, Louis XI bafoue la fonction royale, qui s'en trouve avilie.

Il est patent que la critique de Louis XI émise par Seyssel s'aligne en grande partie sur celles, rapidement brossées ici, de ses prédécesseurs. Pourtant, l'historiographe ne se montre pas aussi sévère qu'un Molinet ou un Basin car à aucun moment la dignité royale ne semble diminuée par la conduite de Louis XI. Conscient de la gravité de ses accusations, Seyssel précise que ses critiques du roi se font moyennant « toutes choses dignes de louange à un prince considérées », s'empressant d'ajouter qu'il « ne veux [...] pas pourtant detracter à ses vertus et louanges qui sont grandes »<sup>37</sup>. Selon nous, bien plus qu'une simple précaution oratoire, ces remarques traduisent le respect que l'auteur observe à l'égard du dépositaire de l'office royal, et ce, quels que soient ses défauts. Dès lors, il ne franchit pas un cap dangereux, celui qui l'entraînerait à déprécier la personne royale et sa fonction.

Néanmoins, la caractéristique majeure distinguant le Louis XI de Seyssel des autres portraits du souverain, réside, selon nous, dans le schéma comparatiste que l'auteur y déploie. Au chapitre consacré à Louis XI répond un autre, dédié à Louis XII, où les événements du règne du premier sont comparés à ceux du second, où émerge la figure d'un roi vertueux par opposition à celle, odieuse, de son prédécesseur.

Ainsi, alors que Louis XI hait Charles VII et désire sa mort, Louis XII, pour sa part, a toujours aimé Charles VIII, le propre fils de Louis XI. Lors de la Guerre Folle<sup>38</sup>, il n'a jamais cherché à

36 — CONTAMINE, P., *Charles le Téméraire vu par un adversaire de Louis XI, Thomas Basin*, dans ID., *Des Pouvoirs en France 1300-1500*, Paris, 1992, p. 75-85. SAMARAN, C., *Un ennemi de Louis XI. Thomas Basin et son apologie*, dans *Journal des Savants*, 1974, p. 128-132. SPENCER, M., *Thomas Basin (1412-1490). The History of Charles VII and Louis XI*, Nieuwkoop, 1997 (surtout le chapitre: *The Judgment of Kings*, p. 243-294).

37 — *Les Louenges...*, p. 180-181.

38 — Durant la régence instaurée en 1483 pendant la minorité de Charles VIII, Louis, alors duc d'Orléans, s'oppose à l'influence sans partage qu'exercent Anne et Pierre de Beaujeu. En 1485, il rassemble, autour de lui, les princes mécontents et tente de briser le couple diplomatiquement. Déclaré coupable de crime de lèse-majesté, il se réfugie chez son allié, François II, duc de Bretagne, où il mène la résistance contre l'armée royale venue déloger les rebelles tout en procédant à la conquête du duché. Malgré une accalmie, entérinée par le traité du Verger (20 août 1488), par lequel la France s'installe en Bretagne, les hostilités reprennent. Les conjurés sont défaits à Saint-Aubin-du-Cormier, entre Fougères et Rennes, le 28 juillet 1488. Louis est ensuite incarcéré jusqu'en

attaquer le roi. S'il a pris les armes, c'est uniquement à cause d'un conflit qui l'opposait à Anne de Beaujeu, la sœur du souverain. À aucun moment, il ne s'en est pris à la dignité royale. Jeté en prison après la défaite de Saint-Aubin-du-Cormier, il ne nourrit aucune rancune. En somme, il ne peut être accusé d'avoir voulu usurper la couronne de France et son accession au trône s'est opérée dans la plus parfaite légalité<sup>39</sup>.

Ensuite, à la différence de son prédécesseur, il respecte les nobles et, au lieu de les frustrer, leur octroie offices et honneurs<sup>40</sup>. De même, il entretient de bonnes relations avec les princes de haut rang, tel Pierre de Beaujeu, pourtant l'un des fidèles de Louis XI, qu'il comble de bienfaits<sup>41</sup>. Il honore aussi François d'Angoulême, futur François I<sup>er</sup>, prétendant au trône, à qui il donne en mariage sa propre fille Claude<sup>42</sup>. Aussi, là où Louis XI craint les princes et tente de les détruire, Louis XII leur accorde son pardon et son affection<sup>43</sup>. Si Louis XI se montre inconstant et versatile, Louis XII sait reconnaître et récompenser ceux qui soutiennent sa cause. Dès lors, sa maison devient, aux yeux de l'auteur, un havre de paix où la valeur de chacun est récompensée à sa juste mesure<sup>44</sup>. Tous sont

1491. LABANDE-MAILFERT, *Charles VIII...*, p. 55-100. Id., *Charles VIII. Le vouloir et la destinée*, Paris, 1986, p. 65-95. QUILLET, *Louis XII...*, p. 97-130.

39 — « Car premierement cestuy cy est venu au royaume par vraye succession sans jamais avoir esté soupeonné en maniere quelconque d'y estre voulu parvenir par aulcun moyen sinistre, vivant ledit roy Charles VIII<sup>e</sup>, ains tant qu'il vesquit l'honnora tousjours comme pere, et ayma comme filz, combien que ledit roy Charles ne luy monstrast par adventure pas signe d'amour reciproque. Et jaçoit que pour le gouvernement du royaume il vint en grand different avec madame Anne de France [...], il n'est pourtant personne vivant qui sceut dire pour verité que jamais il taschast d'usurper ledit royaume [...]. » *Les Louenges...*, p. 202-203.

40 — « Car jaçoit qu'il fust en assez loingtain degre en lignée collaterale conjoint audit roy Charles, toutesfois tous les princes et subjectz d'un accord merueilleux incontient le tindrent et reputerent comme roy, ne jamais y eut roy au commencement de son regne si paisible en France. » *Les Louenges...*, p. 203-204.

41 — « Il a aussi singulierement aymé, avancé et honoré les princes de son royaume, là où l'autre les persecutoit et rabaissoit ou desprisoit. Ainsi que l'on peult veoir du duc Pierre de Bourbon, lequel pour sa bonté et vieillesse il a honoré et reveré, tant qu'il a vescu, comme son pere. » *Les Louenges...*, p. 204.

42 — « Et au regard du conte de Angoulesme [...], il luy a donné [...] sa fille unique en mariage. Et par effect l'ayme aussi cordialement que il pourroit estre aymé de son pere, se il vivoit, et de sa mere qui est en vie [...]. Et par conclusion, il se travaille autant et pense à les (les jeunes nobles de sa cour, n.d.a) faire grans et gens de bien, comme le roy Loys unziesme craingnoit que les siens ne le fussent. » *Les Louenges...*, p. 205-206.

43 — « Car jamais ne fut cruel ne vindicatif, [...] : car l'annee mesme que mourut le roy Charles VIII<sup>e</sup>, combien que par instigation d'aucuns qui avoient auctorité envers ledit roy, il fut si mal traicté que à peine se osoit trouver en sa presence [...], toutesfois, estant roy, n'en fit aucun semblant non plus que si ne luy en souvenoit. » *Les Louenges...*, p. 208.

44 — « Et de cela advient que en sa maison n'y a discencion, envie, bendez, ne parcialité, moins que en maison de prince du monde [...]. » *Les Louenges...*, p. 208-209.

libres de s'exprimer librement, sans craindre de subir les foudres d'un roi toujours prompt à écouter les conseils avisés<sup>45</sup>.

D'ailleurs, l'affection que Louis XII manifeste à la noblesse, il l'éprouve aussi à l'égard de son peuple. Là où Louis XI accable ses sujets d'impôts, Louis XII allège les tailles, recevant en retour l'amour de tous ses sujets<sup>46</sup>. Cette réciprocité des sentiments conduit l'auteur à décrire plusieurs manifestations d'attachement au roi. Par exemple, lorsque Louis XII refuse d'augmenter les taxes, pourtant nécessaires à l'entretien de son armée en Italie, le peuple, d'une seule voix, lui accorde l'argent de son plein gré<sup>47</sup>.

Sur le plan spirituel, Louis XII se pose aussi comme l'antithèse absolue de Louis XI. Ainsi, il s'en remet constamment à Dieu sans pour autant verser dans la superstition qui animait son prédécesseur. Lorsque le roi tombe malade en 1505, Dieu entend les prières de son peuple et lui accorde la guérison alors qu'il avait ignoré les offrandes que Louis XI avait faites au clergé de France dans le même but<sup>48</sup>. A cette piété simple, Louis XII ajoute un comporte-

45 — « Et tant que touche ses serviteurs domestiques [...], il n'use pas si grans dons envers eulx comme faisoit ledit roy Loys XI<sup>e</sup>. Mais toutesfois ceulx qu'il congnoist l'avoit bien sery, et qui le servent loyalement, ne laisse despourveuz, ains sans voulloir estre par eulx importuné, les pourvoit quant l'occasion y eschoit [...] d'offices ou d'autres biens [...]. Et [...] ceulx qui servent ledit roy regnant, ne sont en aucune crainte de luy s'ilz ne meffont. Car il n'est point envers eulx terrible, rigoureux, austere, difficile ne variable, ains tout constant, humain, doux et familier, et devise bien souvent avecques eulx tout privéement, [...], sans soy irriter ne courroucer si aucun d'eulx dit chose fole ou mal pensee, [...], tellement qu'il ne semble estre plus grant que ses serviteurs [...]. Et ne porte hayne ne regret à personne s'il n'a meffait. » *Les Louenges...*, p. 207.

46 — « Il n'est besoing declairer la liberalité qu'il a usé envers son peuple et ses subjectz. Car jamais n'a pensé en aultre chose que de les soulager de toutes charges le plus qu'il pourroit, de leur diminuer les tailles et de les garder d'oppression et de pillerie. [...] jamais ne leur a mis charges nouvelles ; ains tout l'argent qu'il a peu espargner, restrainant la despence tant de sa personne que de sa maison [...], il a tousjours employé le premier aux affaires de ses guerres avant que charger son peuple. » *Les Louenges...*, p. 210.

47 — « [...] et estant adverty par ses gens de finances que ladictie armée ne se pourroit entretenir oultre le moys de fevrier ensuyvant sans mettre une creue de taille combien que son peuple par tout le royaume, entendant le besoing et congnoissant le bon traictement que ledit Seigneur luy faisoit, eust liberalement et de son bon gré accordé ladictie creue [...] il n'a toutesfois jamais voulu que ladictie creue ainsi acordée, fust exigée ; [...] là où les aultres princes, et mesmement le roy Loys unziesme soy confians de l'argent qu'ils levoient sur le peuple à leur voulenté, ne tenoient pas grant compte de leurdit domaine [...]. » *Les Louenges...*, p. 210-211.

48 — « [...] Dieu avoit plus agreables ses bonnes œuvres et le bon tra[i]ctement qu'il faisoit à son peuple que les grans offrandes, et les veux dudit roy Loys unziesme, et que les prieres d'icelluy peuple qui si devotement requeroit pour sa sante estoient plus dignes d'estre ouyes que celles que faisoient les prestres enrichis par les offrandes d'icellui roy Loys XI<sup>e</sup>. Car soubdainement, [...], revint en amendement, et depuis tousjours est allé en amendant, de sorte qu'il est à present, [...], autant ou plus sain et bien disposé de son corps [...] ; et croy fermement qu'il a esté par ses merites et pour les prieres du peuple preservé miraculeusement. » *Les Louenges...*, p. 200.

ment exemplaire envers l'Église de France, qu'il n'opprime, ni ne brime, à la différence de Louis XI<sup>49</sup>.

Dès lors, riche de tant de vertus, la politique qu'il mène ne peut être que bénéfique au royaume et à ses habitants. Seyssel évoque alors les conquêtes italiennes que, à l'inverse de Louis XI, son roi a osé mener, pour le plus grand profit de la France. En effet, n'a-t-il pas agrandi le royaume, détourné ses ennemis vers l'Italie et ainsi sauvegardé les frontières, mais surtout, envoyé les hommes de guerre hors du pays et ainsi soulagé le peuple<sup>50</sup> ?

Aussi, quand Louis XI est comparé à Domitien, Louis XII devient un nouveau Trajan, empereur romain dont le Moyen Âge admira la politique et le sens de la justice<sup>51</sup>. Trajan est le restaurateur de l'autorité sénatoriale de la même manière que Louis XII a rendu ses prérogatives au Parlement de Paris, supprimées par Louis XI. Par ce rapprochement entre l'empereur et le roi de France, Seyssel fait de la justice la qualité essentielle du gouvernement de Louis XII<sup>52</sup>, alors que Louis XI l'a bafouée sans cesse.

49 — « Et mesmes touchant les benefices et dignitez ecclesiastiques, combien qu'il aye voulu garder son auctorité et preminence pour la raison, il en a usé toutesfois si modestement que l'on ne luy peult imputer qu'il aye forcé les droicts et la liberté de l'Eglise. » *Les Louenges...*, p. 215.

50 — [...] par ce moyen [les conquêtes de Milan et Gênes, n.d.a.] d'avoir rendu toute l'Ytalie à luy obsequente et astrainte, et qui plus est, d'avoir rejeecté la guerre hors du royaulme, et amusé ses ennemys de par delà, ainsi que les Rommains et tous ceulx qui se sont gouvernez par raison, par police et par bon conseil, ont tousjours tasché de faire ; et aussi osté la foule des gensdarmes d'icelluy royaulme. » *Les Louenges...*, p. 218.

51 — ALADJIDI, P., *L'empereur Trajan : un modèle imaginaire de la charité royale dans les Mirroirs des princes à la fin du Moyen Âge*, dans *Royautés imaginaires, XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles. Actes du colloque organisé par le Centre de Recherche d'Histoire sociale et culturelle (CHSCO) de l'Université de Paris X-Nanterre, sous la dir. de C. BEAUNE et H. BRESCH (26-27 septembre 2003)*, éd. A.-H. ALLIROT, G. LECUPPRE, L. SCORDIA, Turnhout, 2005, p. 53-73.

52 — « Et si ne fut point la justice mieulx entretenue à Romme ne tant augmentee de son temps en tout son empire, qui est le principal loz qu'on luy baille, qu'elle a esté en France et aux autres pays subjectz de ce regne. Car par ce que l'on lit dudit Trajan, [...], il entretint tant seullement et remist en son premier estat l'autorité du Senat de Romme et des autres officiers ; mais cestuy cy ne s'est contenté de conserver et maintenir l'auctorité et prerogative de ses cours souveraines qui sont les Senat de France [...], mais en a erigées de nouvelles [...] et reformé les abus, sans avoir acceptation de personnes [...]. » *Les Louenges...*, p. 201. Seyssel demeure en accord avec ses contemporains pour qui l'image de Louis XII est avant tout celle d'un roi soucieux du bien-être du peuple et respectueux du droit et de la justice. Voir principalement, parmi une importante bibliographie : AVEZOU, L., *Louis XII Père du peuple : grandeur et décadence d'un mythe politique, du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, dans *Revue historique*, n°625, 2003, p. 95-125. HOCHNER, N., *Louis XII. Les dérèglements de l'image royale (1498-1515)*, Seyssel, 2006, surtout p. 176-185. LE FUR, D., *Louis XII. 1498-1515. Un autre César*, Paris, 2001, p. 109-123. SCHELLER, R. W., *Ensigns of Authority: French royal Symbolism in the Age of Louis XII*, dans *Simiolus. Netherlands Quarterly for the History of the Art*, t. 13, 1983, p. 75-141. Id., *Gallia cisalpina : Louis XII and Italy 1499-1508*, dans *Simiolus...*, t. 15, 1985, p. 5-61. THIBAUT, P., *Louis XII, de l'empereur au père du peuple : iconographie du règne et de sa mémoire*, dans *Nouvelle Revue historique*, t. 13, 1995, p. 25-56.

Par cette dernière touche, Seyssel parachève l'opposition entre un Louis XI, roi cruel et tyrannique, et un Louis XII, souverain humain et juste<sup>53</sup>. Au terme de ces deux chapitres des *Louenges du roy*, des portraits contrastés des deux hommes apparaissent aux yeux du lecteur. Malgré cette constatation, l'ampleur que Seyssel donne à la comparaison entre Louis XII et Louis XI appelle, quant à elle, une explication plus complète.

Bien sûr, au sein d'une œuvre dédiée à Louis XII, qui plus est offerte à son entourage sous la forme d'éditions de luxe richement ornementées, Louis XI ne peut être ménagé<sup>54</sup>. L'historiographe sait que son maître est sensible au souvenir de Louis XI, souverain qui n'a cherché qu'à le perdre durant son jeune âge. Selon l'auteur, Louis XI a voulu souiller l'âme du jeune duc d'Orléans en le poussant à se vautrer dans le péché. C'était compter sans la vertu de Louis qui parvient à surmonter les épreuves<sup>55</sup>. Bien plus, uni de force à Jeanne de France, fille contrefaite et stérile du roi, Louis d'Orléans, devenu Louis XII, n'aura de cesse de briser le mariage. Instrumentalisé, le souvenir de Louis XI sert une démonstration suggérant que le lignage d'Orléans a toujours été persécuté par Louis XI, justement à cause de sa vertu exceptionnelle, jalouée par le roi.

De surcroît, il ne faut pas oublier que les *Louenges du roy* proposent de démontrer l'état exceptionnel et inédit dans lequel se trouve le royaume de France sous l'égide de Louis XII<sup>56</sup>. Aussi, même des rois chers à la mémoire collective et autour desquels se focalise la conscience nationale sont dépréciés par rapport à Louis XII<sup>57</sup>. Charlemagne, figure centrale de l'historiographie

53 — « Or qui est donc celluy tant soit despourveu de sens et detracteur du temps present qui presume de preferer ledit roy Loys XI<sup>e</sup> au roy Loys XII [...], soit en bonté de nature, en douceur et suavité de meurs, en attempance et moderation de cuer et de vouloir, et finalement en heur et felecité de regne ? » *Les Louenges...*, p. 202.

54 — L'œuvre paraît en 1508 sous le titre de *Louenges du Roy Louis XII<sup>e</sup> de ce nom*. Plusieurs éditions de luxe sont conservées à Paris, BnF (Tolbiac), vélin, 2279, 2780, 2781.

55 — « Et si a esté en son jeune et florissant aage nourry plustost en lubricité et lasciveté affin qu'il fust imbecile d'entendement et n'eut sens ne auctorité pour avoir suyte ne credit que en vertus et choses requises pour regner, [...] ; mais la bonté de sa nature et la noblesse et haultesse de son cuer a vaincu et surmonté, par propre vertu et sans invitation d'aultroy toutes delices et nourriture, [...] ; et si a acquis les vertus et meurs dignes de regner et est parvenu au royaume digne de ses meurs, contre l'opinion dudit roy Loys XI<sup>e</sup>. » *Les Louenges...*, p. 202.

56 — « [...] le royaume de France moyennant son sens et sa conduite, estoit venu en si grande prosperité et felicité, que par le jugement de ceulx qui ont leu les anciennes hystoires de France, et ont memoire des choses plus fresches, jamais en nulle saison, voyre mesmes du temps de Charles le Grant, icelluy royaume n'avoit esté si puissant d'armes ne de gens, si opulent et habondant de tous biens, [...], si plain de concorde et union, et vuyde de toute discorde et division [...]. » *Les Louenges...*, p. 97.

57 — Il en est par exemple ainsi de Saint Louis et Charles VII. Sous Saint Louis, le

française, surtout à la fin du Moyen Âge, subit, lui aussi, un traitement similaire<sup>58</sup>. Dès lors, comment Louis XI, roi déchaînant contre lui les passions dès son avènement, pouvait-il échapper à la critique ?

Enfin, la raison majeure de ce plaidoyer en faveur de Louis XII et contre Louis XI, réside, avant tout, dans les événements auxquels l'auteur a participé. En mars 1506, Seyssel se rend à Londres auprès d'Henry VII en qualité d'ambassadeur de France. Il présente au souverain anglais une harangue latine en l'honneur de Louis XII<sup>59</sup>. L'historiographe y justifie les fiançailles de Claude de France et de François d'Angoulême<sup>60</sup> tout en proposant déjà un tableau idyllique de la France sous le règne de son maître. Or, ce texte lui attire des critiques, non de la part des Anglais, mais bien de Français qui lui reprochent la partialité et la servilité dont il fait preuve envers

royaume croule sous les impôts destinés à la guerre ou à payer la rançon du roi. « [...] il assembla une grosse armée pour aller en Surie contre les infidelles où il fut prins avec une grande partie de ses principaux barons, pour la rançon desquelz et pour la sienne fut tant tiré de deniers du royaume [...] qu'il demoura presque du tout desnudé d'or et d'argent, et fut besoing mettre grand angaries sur le peuple et partout. » *Les Louenges...*, p. 161. LE GOFF, J., *Saint Louis*, Paris, 1996, p. 181-208. RICHARD, J., *Saint Louis, roi de France féodale, soutien de la Terre sainte*, Paris, 1983, p. 205-229. Charles VII, pour sa part, bien qu'ayant expulsé les Anglais hors de France, se montre lubrique et ingrat envers ses serviteurs. « Car il vesquit en sa vieillesse assez luxurieusement et trop charnellement entre femmes mal renommées [...] dont sa maison estoit plaine [...]. Et pour occasion de la belle Agnès dont il fut longuement abusé, fist maintes choses mal seantes à ung si grant roy et si renommé. Et entre aultres, il persecuta de corps et de biens Jaques Cueur, l'un des plus saiges hommes et des plus riches qui fut en France de son estat, qui luy avoit aydé de conseil et d'argent à recouvrer son royaume et chasser ses ennemys autant ou plus que nul autre. » *Les Louenges...*, p. 177-178. MINOIS, G., *Charles VII. Un roi Shakespearien*, Paris, 2005, p. 431-473. VALE, M. G. A., *Charles VII*, Berkeley-Los Angeles, 1974, p. 91-93.

58 — « Mais pour retourner à ma premiere conclusion, je veulx dire pour verité que la conduite et le regne du roy Loys ont esté plus profitables au royaume de France que ceulx dudict roy Charles, et que icelluy royaume a esté et est plus heureux, plus paisible, plus opulant et en plus grand repos et prosperité soubz le gouvernement du roy Loys, qu'il ne fut soubz celui du roy Charles. » *Les Louenges...*, p. 148. Sur la figure de Charlemagne à la fin du Moyen Âge, voir : MORISSEY, R., *L'empereur à la barbe fleurie. Charlemagne dans la mythologie et l'histoire de France*, Paris, 1997.

59 — SEYSSEL, C. de, *Christianissimi Ludovici duodecimi Francorum regis Consiliarii et Oratoris ad Serenissimum et potentissimum Angliae regem Henricum septimum Oratio in publico conventu ab eodem habita*, Paris, Josse Bade, 1506.

60 — Après sa défaite à Naples en 1504, Louis XII tente de conserver ses acquis italiens en apaisant le roi des Romains, Maximilien d'Autriche, seul à même de lui conférer l'investiture du duché de Milan. Aussi, un projet d'union entre Claude de France et Charles de Habsbourg, futur Charles Quint, est signé à Blois, le 22 septembre 1504. Le duché de Milan revient à titre viager à Louis XII qui, à sa mort, le transmettra au couple avec une large partie du domaine royal. Dès lors, le roi n'aura de cesse de dissoudre un traité aussi défavorable pour la France. Au début de l'année 1506, il le rompt en promettant sa fille au duc d'Angoulême. Ainsi, la harangue de Seyssel s'intègre dans une campagne d'information visant à convaincre les princes européens du bien-fondé de la nouvelle politique matrimoniale française. QUILLET, *Louis XII...*, p. 295-313 et 324-333.

le roi<sup>61</sup>. En outre, ceux-ci avancent que le royaume de France se portait bien mieux sous Louis XI, se permettant même de juger les conquêtes italiennes du roi, considérées comme néfastes aux intérêts du royaume. Comme son prédécesseur, Louis XII devrait se contenter des frontières actuelles de la France<sup>62</sup>.

L'existence d'une telle faction soulève la question de l'identité de ses membres. Or, du vivant de Louis XII, les critiques à l'encontre de sa politique italienne sont rares et repérer les contestataires s'avère particulièrement difficile. Seyssel les connaît, lui, et c'est sans les nommer qu'il nous fournit tout de même une indication. Il les accuse de critiquer Louis XII uniquement parce qu'ils s'estiment moins bien possessionnés sous son règne qu'ils ne l'étaient du temps de Louis XI<sup>63</sup>. Ce groupe contiendrait donc une forte proportion d'anciens serviteurs de Louis XI, tombés en disgrâce ou, à tout le moins, n'occupant plus le premier rang des conseillers royaux.

La lecture de plusieurs textes datant de la fin du règne nous permet cependant d'avancer quelques noms, mais sans aucune certitude<sup>64</sup>. Le cas de Guillaume Crétin (c. 1450-1525) illustre parfaitement ce problème. Actif dès l'époque de Louis XI – il est chapelain de la Sainte-Chapelle en 1476 –, sa carrière ne prend

61 — « Je suis certain qu'il y a des gens assez, lesquelz ont voulu arguer et reprendre la harangue que je fiz les moys passez devant le [...] roy d'Angleterre [...] de temerité ou de flaterie, et ne me soucyé pas si on l'argue [...] – car je ne me repute pas orateur – mais pourtant que le vice de temerité, et beaucop plus celluy d'adulation et de flaterie, sont moult repugnans et malseans à toutes gens de bien, du nombre desquelz je desire bien estre. Je ne seroye pas content si quelc'un contre verité me vouloit imposer nom de temeraire et de flateur. A ceste cause, et à ce que je puisse respondre [...], il m'a semblé estre expedient de prouver par argumens evidans et par notoriété de fait toutes les choses que je dis lors en louenge dudict roy Loys et de son regne [...]. » *Les Louenges...*, p. 93-94. A. Bakos mentionne l'existence de cette faction. BAKOS, A., *Images of Kingship in Early Modern France. Louis XI in Political Thought. 1560-1789*, Londres-New York, 1997, p. 19-21.

62 — « Parquoy ne me puis assez merveiller d'un tas de gens [...] qui blasment nostre roy Loys, d'avoir faict la guerre en Italie, disans qu'il devoit ainsi que fist ledict roy Loys XI<sup>e</sup>, borner son royaulme, et non point sortir dehors [...]. » *Les Louenges...*, p. 218.

63 — « [...] plusieurs gens qui ont esté de son temps, lesquelz pourtant qu'ilz n'ont pas de ce regne tant de bienfaict ou d'auctorité qu'ils voudroient, [...], parlent incessamment de lui, [...], et le hault louent jusques aux cieulx, disans qu'il a esté le plus saige, et le plus puissant, le plus liberal, le plus vaillant et le plus heureux qui jamais fut en France. » *Les Louenges...*, p. 180.

64 — Nous trouvons, entre autres, à l'année 1513 du journal d'Honorat de Valbelle, apothicaire marseillais, une louange de Louis XI pour avoir refusé le gouvernement de Gênes qui lui était offert par ses habitants. Le caractère local, voire la confidentialité de ce texte resté manuscrit jusqu'à l'édition mentionnée, interdit cependant d'identifier Valbelle à l'un de ces hommes. VALBELLE, H. de, *Histoire journalière (1498-1539). Journal d'un bourgeois de Marseille au temps de Louis XII et de François I<sup>er</sup>*, éd. V. L. BOURRILLY, C. ROSTAING, trad. L. GAILLARD, Aix-en-Provence-Marseille, 1985, t. 1, p. 56. Nous pouvons aussi évoquer Guillaume Budé, cité par N. Hochner, qui dans son *De Asse* (1515), fustige le règne de Louis XII. HOCHNER, *Louis XII...*, p. 131.

véritablement son essor que sous Louis XII – il apparaîtrait comme trésorier de la chapelle du Bois de Vincennes et comme aumônier du roi en 1510<sup>65</sup>. Or, après la désastreuse bataille des Éperons en 1513<sup>66</sup>, nous le voyons, et ce en dépit de la bienveillance du roi, imputer la défaite au manque d'ordre dans l'armée royale, mettant en cause la compétence des capitaines<sup>67</sup>. Dans un autre texte, il s'enhardit et dépeint une France, parcourue par les hérétiques<sup>68</sup> et les ennemis du royaume<sup>69</sup>, en totale opposition avec les descriptions idylliques qui ont cours à la même époque. Malgré tout, nous devons constater qu'à aucun moment Crétin ne critique ouvertement la politique italienne de Louis XII<sup>70</sup>. Nous en restons donc au stade des suppositions.

Au-delà de ce problème, il est manifeste que ces hommes poussent Seyssel à justifier les conquêtes italiennes du roi mettant en

65 — ROMAN D'AMAT, P., *Art. Crétin (Guillaume)*, dans *Dictionnaire de Biographie française*, t. 9, Paris, 1961, col. 1233-1234.

66 — Durant l'été 1513, Henry VIII d'Angleterre, membre de la Sainte-Ligue anti-française, débarque sur le continent et met le siège devant Thérouanne. Les forces françaises, inférieures en nombre, tentent de ravitailler la ville (16 juillet). Au retour, les Anglais, dissimulés près du village de Guinegatte, attaquent les Français, semant la déroute dans leurs rangs. L'épisode est connu sous le nom de bataille de Guinegatte ou Journée des Éperons. Par la suite, Thérouanne résiste un peu avant de se rendre le 23 août. QUILLET, *Louis XII...*, p. 422-423.

67 — « L'ung veult du blanc, et l'autre veult du brun,/ L'ung mange esgrun, l'autre n'a que repaistre/ De voz souldars on n'en scavoit rendre ung/ En ordre et run, soit a vespre ou a jeung:/ Le bruyt commun dit que chascun est maistre/ L'ung tire a dextre, et l'autre a la senestre./ C'est feu d'y estre, ung asne y pourroit mordre:/ En multitude y a souvent desordre./ » CRÉTIN, G., *Invective sur l'erreur, pusillanimité et lascheté des gens d'armes de France a la journée des Esperons; faite par ledict Crétin*, dans Id., *Œuvres poétiques*, éd. K. CHESNEY, Paris, 1932, p. 209-210, v. 209-216.

68 — « Amy je suis ainsi confuz que onc fuz/ Veoir tant errer etiques heretiques,/ Marrans sans foy font huy affuz a fustz,/ Et fers aiguz poingnans trop pis que picques:/ Ha ! faulse amour par tropicques tost piques,/ Et va forgeant d'art cault telle cautelle,/ Foy faulse attrait trahyson de coste elle./ » CRÉTIN, G., *Dudict Crétin audict de la Jaille*, dans *Œuvres...*, p. 269, v. 50-57.

69 — « Le trop durer en feste et veille esveille/ Chagrin, qui rend tous mes espritz espris,/ L'œil cuide mettre a veille, et me traveille/ Que on trouve Angloys hors leurs pourpris pour prix:/ Cueurs d'Espaignolz sont fort surpris sur pris/ De gloire indeue, et conqueste que on queste:/ Qui trop embrasse estraint peu a la queste./ » CRÉTIN, G., *Dudict Crétin audict de la Jaille...*, p. 270, v. 85-91.

70 — En 1525, après la défaite de Pavie, ce n'est plus le cas. Crétin utilise la thèse des frontières naturelles du royaume, celle-là même que formulent les critiques de Louis XII en 1508. « Si ne dis je pourtant estre bon ne licite./ Qu'on soit loing transportant le françois exercite,/ Car pays ou s'excite aigre inconvenient./ Bien souvent necessite aller tout a neant./ Nostre mere nature a mys le contrepoint/ Des Alpes pour closture et limites a point:/ Desir maint homme espoinct passer les montz en ordre/ Qui retourne en pourpoint sans apporter a mordre./ Entre la Lombardie et France y a murs seurs./ Parquoy fut cornardie a noz predecesseurs./ Voulans estre agresseurs, rompre telles murailles,/ Veu qu'ont les transgresseurs piteuses funerailles./ » CRÉTIN, G., *L'apparition du Mareschal sans reproche, feu messire Jaques de Chabannes, en son vivant mareschal de France faite par ledit Crétin*, dans *Œuvres...*, p. 162, v. 605-616.

exergue le fait que la soumission de Milan et de Gênes constitue un véritable bienfait pour tout le royaume<sup>71</sup>. Dès lors, l'opposition Louis XI/Louis XII n'apparaît plus seulement comme une construction rhétorique toute à la louange du souverain. Bien au contraire, elle constitue l'ossature d'un véritable plaidoyer jalonnant l'ensemble des *Louenges du roy*, un véritable droit de réponse où Claude de Seyssel s'oppose farouchement aux arguments particulièrement graves de ses critiques qui remettent en cause près de dix ans de politique étrangère royale.

\*  
\* \*

Force est de constater que le portrait de Louis XI dressé par Claude de Seyssel n'existe pas pour lui-même. Prenant place au cœur d'un projet à la louange de son maître, son Louis XI a des allures abjectes et méprisables, démontrant, par contraste, toute la grandeur de Louis XII. Le souvenir de l'un et l'image de l'autre interagissent sans cesse, tels les panneaux d'un diptyque où jeux de correspondances et renvois multiples se succèdent. En outre, les *Louenges du roy Louys XII* s'inscrivent dans une controverse où les intérêts d'un auteur, mis en cause sur la valeur même de son travail, se mêlent à une justification de la politique royale. Au cœur de l'affrontement entre les partisans de l'un ou de l'autre souverain transparait toute la virulence du combat pour le contrôle de l'histoire, auxiliaire essentiel de la propagande d'un État en gestation qui, ballotté entre Moyen Âge et Renaissance, se cherche une nouvelle identité, quelque part entre l'autoritarisme de l'« universelle arayne » et la bienveillance du « Père du peuple ».

Jonathan DUMONT  
*Université de Liège*